

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JANVIER 2010

Étaient présents : Mme Vallin-Balas, M. Morat, Mme Chollet, M. Ferrero, M. Machet, Mme Zouaz, M. Beguin, Mme Tarabbo, M. Fressoz, Mme Chaumeille, Mme Gobbo, Mme Bourdon, Mme Castagno, Mme Cayla, Mme Durand, Mme Perrier, M. Montanvert, M. Hammer, M. Pacault, M. Savoy, M. Gachet, M. Marin.

Excusés : M. Monod, Mme Dode, M. Grolleron, M. Méola, M. Janin, M De Marchi

Absents : M. Bollon.

Délégation de vote : M. Monod à M Ferrero, M. Grolleron à M. Morat, M. Méola à M. Montanvert, M. Janin à Mme Cayla, Mme Dode à Mme Chollet

Secrétaire de la séance : M. Montanvert.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 35 et, avant de présenter les sujets inscrits à l'ordre du jour, elle adresse au Conseil Municipal le message de vœux suivant :

Chers collègues, Chers amis,

Avant d'ouvrir l'ordre du jour de ce premier conseil municipal 2010, je tiens à vous présenter tous mes vœux pour la nouvelle année.

J'espère que la période de fête vous a permis de retrouver amis et famille pour des moments chaleureux et je souhaite que vos projets personnels ou professionnels connaissent succès et bonheur.

Pour cette assemblée qui nous réunit, j'émetts aussi le vœu que nous puissions avancer sereinement vers des objectifs partagés dont le moteur serait la justice, l'intelligence et le partage.

L'année 2010 sera pour certains une année difficile: touchés par des problèmes d'emploi, de santé, de solitude... sachons rester attentifs car, si la commune ne peut résoudre tous les problèmes rencontrés, nous pouvons chacun dans nos quartiers et dans nos responsabilités apporter une écoute et parfois une solution.

Les incertitudes sur l'organisation des collectivités territoriales et les moyens affectés doivent nous rendre vigilants pour construire le budget 2010.

Nos projets sont ambitieux et nous devons répondre aux attentes de nos concitoyens qui sont nombreuses et variées.

2010 verra le démarrage du Canal des Arts, de la Médiathèque, de l'urbanisation du Maupas, la création de la ZAC de Villeneuve pour citer les plus gros dossiers; mais n'oublions pas aussi le quotidien qui fait aussi la qualité de vie des Cognerauds : les équipements scolaires et associatifs, les aménagements de voiries ou les espaces verts... à nous de choisir les bonnes priorités.

Et je vous souhaite de pouvoir assumer votre rôle de Conseiller avec plaisir et satisfaction en vous associant selon vos disponibilités à ces nombreux projets en cours ou à venir : dans le

secteur social, de l'animation, de l'urbanisme, de la jeunesse, des travaux, du scolaire, de la communication...

C'est le vœu que je forme à chacun d'entre vous, c'est ma conception aussi du travail en équipe ...en gardant en tête une citation que je puise chez d'Albert Camus puisque nous célébrons l'anniversaire de sa mort ces jours-ci : " La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité".

Bonne Année à tous!

Franck Morat, au nom de la liste de *Cognin Ensemble*, "adresse à son tour tous ses meilleurs vœux à Madame le Maire ainsi qu'à ses proches pour l'année 2010. Des vœux de santé, de bonheur partagé et de succès dans les différentes responsabilités qui sont les siennes, de première magistrate de la commune mais aussi de vice-présidente de Chambéry métropole chargée du logement et de la mise en œuvre du PLH.

Il souligne combien l'engagement citoyen au service de l'intérêt général exige beaucoup de travail, de sacrifices personnels et d'abnégation. Il lui assure de toute sa sympathie et du soutien fidèle sur lequel elle saura toujours compter de l'équipe qui l'entoure. "

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2009

Madame Vallin-Balas demande à l'ensemble des membres présents s'il y a des remarques à faire sur le compte rendu du Conseil Municipal du 01 décembre 2009.

Mme Chollet demande une modification sur la question diverse concernant le stationnement vers la résidence. La formulation retenue est la suivante « *Vu ses difficultés de déplacement, Madame Chollet demande une tolérance à son égard ainsi que pour les personnes handicapées dans l'attente de places adaptées dans ce secteur* ».

Mme le Maire demande qu'au paragraphe 6 soit apportée la précision suivante à la phrase :

- *Régulariser la situation concernant cette acquisition par le règlement à Madame Rivollier de la somme de 40 800 €, correspondant à l'abattement de l'usufruit, calculé au moment de l'acquisition.*

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2009.

2) Vente de terrain communal du lieu dit « La Grande Forêt »

Madame Vallin-Balas REtrace l'historique de ce dossier qui concerne le terrain communal situé au lieu dit « La grande forêt » de 19 650 m², cadastré sous les n° 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63 et 64 appartenant au domaine privé de la Commune

La commune envisage la cession amiable de ce terrain en deux tènements séparés dont les vocations principales sont la réalisation de logements sur le terrain situé à l'est (environ 13500 m²) et la création d'une activité hôtelière et de restauration (sur environ 6150 m²) sur le terrain situé le long de la RD1006. Une consultation de promoteurs a permis de recevoir en audition des offres diverses qui permettent d'envisager le choix des acquéreurs.

Madame Le Maire rappelle les principes qui guident la commune dans sa prise de décision :

- une offre diversifiée répondant aux besoins réels de l'agglomération
- la production de logements en accession abordable
- la qualité architecturale des bâtiments répondant aux critères de développement durable

- une évaluation des terrains permettant de couvrir les frais engagés sans concourir à la surenchère du prix du foncier.

Après plusieurs rencontres Madame le Maire propose au conseil municipal de retenir:

- d'une part pour les logements, la société Savoissienne Habitat, Crédit Immobilier de Savoie Promotion et l'association "Parletoit" (pour une opération en autopromotion), au prix de 600 000 € HT.
- et d'autre part pour la construction d'une résidence-services et d'un restaurant, la société Arcole Développement, au prix de 750 000 €HT.

Madame le Maire précise que les candidats retenus travailleront de concert pour assurer une harmonie d'ensemble. La savoissienne Habitat assure le pilotage de la partie habitat et se porte garante de l'opération "Parletoit". L'architecte (hors opération en autopromotion) sera celui proposé par le CIS.

Les offres définies n'ont appelé aucune remarque de la part de France Domaines.

Discussion :

M Pacault demande à quelle date a été acquis le terrain et à quel montant.

Madame le Maire précise que l'acquisition s'est réalisée en 2005 au prix de 406 105,00 €. Elle rappelle que la Municipalité ne veut pas faire de spéculation foncière qui irait à l'encontre de la volonté de développer l'accession aux primo accédants.

Mme le Maire indique que, compte tenu de l'ensemble des frais liés à cette propriété et supportés par la Collectivité depuis l'acquisition (frais financiers, coûts d'entretien du terrain depuis 4 ans, frais induits par les voies d'accès aux tènements, ...), le montant global des dépenses engagées pour cette opération atteint le million d'euros.

M Gachet : les promoteurs achètent donc les terrains en dessous du marché ?

M Fressoz reprend les arguments qui guident la commune. Le prix de vente retenu doit permettre aux acquéreurs d'offrir des logements à prix abordables et à la commune de couvrir les frais engagés.

M Gachet s'interroge sur l'engagement des promoteurs quant à l'offre réservée aux familles modestes.

Madame le Maire rappelle que cette préoccupation a en effet aidé à sélectionner les propositions. Les promoteurs retenus produisent des logements de qualité à des coûts raisonnables. Le CIS et la Savoissienne s'engagent à utiliser pour une partie des logements le Pass-foncier, dispositif qui implique un prix de vente maximum de 2000 € /m² (hors aides), les autres logements restant à prix abordables (~2500 €).

M Pacault a l'impression que la commune se comporte comme un agent immobilier.

M Fressoz souligne au contraire que la commune vise l'intérêt général en favorisant la construction de logements en direction des familles à revenus modestes.

Un agent immobilier chercherait un profit maximum à la revente du terrain.

M Hammer se désolé des prix actuels proposés; il va être difficile pour des jeunes d'acquérir des logements à 2500 € le m², ce qui reste cher au regard des salaires actuels; c'est pourquoi il s'abstiendra sur la délibération et souhaite que les promoteurs s'engagent par écrit sur des ventes à moins de 2100 € le m².

Madame le Maire rappelle que lorsque Chambéry métropole s'est engagé sur le dispositif du Pass-Foncier, le plafond de 2000 € /m² avait déjà paru très bas à certains promoteurs!

Monsieur Gachet dit qu'il s'est informé sur le coût des logements sur les communes de l'agglomération et que le prix est plus près de 3200 € le m²

Monsieur Hammer rappelle qu'en 1980, il y avait une politique du plein emploi et qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas, c'est pour cela que 2500 € le m² est trop élevé.

Madame le Maire lui demande la proposition qu'il souhaite faire. Il souhaite que Madame le Maire fasse diminuer le plus possible les coûts.

Madame Chaumeille dit qu'accéder à la propriété n'est pas une fin en soi et que l'offre doit être variée pour que chacun choisisse en fonction de ses moyens.

Monsieur Gachet demande si les nouvelles normes de 2010 seront prises en compte.

Madame le Maire précise que les acquéreurs s'engagent sur des produits de type BBC (Bâtiments Basse Consommation).

M Marin s'interroge sur le besoin de logements alors que Villeneuve et le Maupas vont voir le jour et apporteront un nombre important de logements

Madame le Maire indique que les études réalisées pour l'élaboration du PLH soulignaient un manque important de logements sur l'agglomération. Le plateau de Villeneuve avait été identifié dans le cadre du SCOT comme pôle préférentiel pour de l'habitat. La construction de logements ne concerne pas que la commune mais tous les citoyens. (5000 demandes en attente, seulement 1250 logements construits chaque année...)

Après délibération, le Conseil municipal, avec 23 voix pour et 4 abstentions (M Pacault, Hammer, Savoy, Marin), approuve les propositions de Madame le Maire:

- la vente au prix de 600 000 € HT du tènement pour les logements à la société Savoisiennne Habitat, au Crédit Immobilier de Savoie Promotion et à l'association Parletoit (pour une opération en autopromotion).
- La vente au prix de 750 000 € HT pour la construction d'une résidence-services et d'un restaurant à la société Arcole Développement.

Il donne pouvoir à Madame le Maire de mener à bien la totalité des démarches nécessaires à la bonne réalisation des projets (documents d'arpentage, signatures des actes ...).

3) Schéma agricole de Chambéry-métropole orientation politiques et axes stratégiques

Madame Vallin-Balas rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2006, la commune a transféré sa compétence en matière d'action pour la préservation des activités agricoles et d'actions pour

la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire à Chambéry métropole.

Elle commente un diaporama retraçant les études et analyses qui ont permis de définir les orientations politiques du schéma agricole.

Madame Nathalie Cayla complète la présentation en insistant sur l'importance des enjeux car l'agglomération doit pouvoir offrir une place aux différents acteurs.

Les communes doivent s'approprier la problématique pour valider des orientations partagées. Emergeant des travaux du comité de pilotage, de l'étude préalable, des discussions de la commission et des préoccupations émanant du territoire et notamment de la profession agricole, il pourrait être retenu pour le futur schéma agricole qui devra concourir à la préservation d'une agriculture périurbaine conformément aux objectifs du projet d'agglomération :

- une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux ; des filières stratégiques pour le territoire.
- un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire.
- les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération.
- Communiquer sur l'agriculture et ses enjeux, et sensibiliser les jeunes générations.

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : d'émettre un avis favorable sur les orientations et les axes stratégiques proposés pour constituer le schéma agricole de Chambéry métropole.

Article 2 : d'encourager la poursuite de la consultation sur ce dossier avant une validation en Conseil communautaire puis une déclinaison en plans d'actions opérationnelles.

Article 3 : de soumettre les avis et remarques à Chambéry métropole.

Discussion :

Monsieur Gachet dit qu'il a un ami à la Motte-Servolex qui produit de l'agriculture biologique et qu'il lui faut 4 années pour rentabiliser son exploitation

Monsieur Pacault s'interroge sur le devenir des terres agricoles et souhaite que les terrains agricoles qui restent sur Cognin soient préservés.

Madame le Maire informe qu'on ne peut pas raisonner au niveau communal mais qu'il faut appréhender le territoire au niveau des bassins de vie. C'est l'objet des travaux du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), du PLH (Programme Local de l'Habitat) et du schéma agricole.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les axes tels que définis ci-dessus.

4) Location de terrain

Madame Vallin-Balas propose une location de terrain agricole, cadastrée L 120 route de Lyon, de 400 m² environ à Monsieur Louis ESCOLL au prix de 40,40 €/an.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de location ainsi présentée

5) Participation au salaire de l'animateur sportif basket

Monsieur Morat rappelle la délibération du 6 janvier 2009 portant participation de la commune au titre de l'année 2009 au salaire de l'animateur sportif.

A la suite d'une délibération adoptée en novembre 2001 et renouvelée en janvier 2007, la commune s'est engagée à participer au financement de l'emploi « agent de développement sportif » recruté par l'association Cognin La Motte Savoie Basket (CMSB).

Il est prévu que cette convention soit renouvelée et actualisée chaque année ; il est proposé au Conseil municipal de reconduire la participation sur 2010 avec une majoration de 2%, par rapport à 2009, soit 8 295,52 €.

Cette participation permet le recrutement d'un salarié à temps complet et se traduit également par la mise à disposition de cet animateur dans les restaurants d'enfants (dans la limite de 3h par jour x 4 jours x 36 semaines) et dans les activités d'animation périscolaire (100 heures annuelles).

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de participation financière ainsi présentée et donne pouvoir au Maire pour signer convention.

6) Demande de subvention au titre de la DGE

Madame Vallin-Balas propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) pour des travaux répondant aux critères retenus par l'Etat à savoir l'économie d'énergie, la sécurité et l'accessibilité :

- l'installation du double vitrage à la mairie : 91 740 € H.T.
- un aménagement au château du Forézan afin de rendre le premier étage accessible aux personnes présentant un handicap : 47 437 € H.T

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la demande de subvention au titre de la DGE, pour l'installation du double vitrage de la mairie (91 740 € H.T) et les travaux d'accessibilité au château du Forézan (47 437 € H.T) et donne pouvoir à Madame le Maire afin de mener à bien le dossier.

7) Demande de subvention à l'ADEME

Monsieur Ferrero rappelle la réhabilitation de la friche industrielle Solidoro et la création du Canal des Arts. Il souligne que dans un objectif général d'économie d'énergie et de valorisation des énergies renouvelables, le bâtiment sera isolé et chauffé de manière adaptée selon les besoins des utilisateurs, avec une chaufferie bois, dont l'alimentation se fera en utilisant les réseaux courts de distribution. La mise en place d'une production solaire d'eau chaude est également envisagée. Montant des travaux subventionnables : **118 109,47 € H.T.** Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose au Conseil municipal de demander une subvention à l'ADEME.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la demande de subvention à l'ADEME et donne pouvoir à Madame le Maire afin de mener à bien la demande.

8) Liste des marchés 2009

Aux termes de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente

ainsi que le nom des attributaires. Ce dispositif concerne tous les marchés : travaux, fournitures et services. (Voir tableau ci-dessous)

Type de marché	Tranche de prix (HT)	Objet du marché	Titulaire marché	Montant HT du marché	Montant TTC du marché
Fournitures	20 à 50 000 €	Fourniture d'un camion 3.5 t	RENAULT	25 309.00 €	30 269.56 €
Services	4 à 20 000 €	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la friche industrielle Pellarin	ANNE GUIRAUD	7 000.00 €	8 372.00 €
	4 à 20 000 €	Missions SPS, contrôles technique, géotechnique et amiante et plomb avant travaux Canal des Arts	BUREAU VERITAS (coordinateur SPS)	2 093.00 €	2 503.23 €
			SOCOTEC (contrôle technique)	6 700.00 €	8 013,20 €
			JAMMIER ET VIAL (étude géotechnique)	1 226.00 €	1 466.30 €
			APAVE (analyse amiante et plomb)	955.00 €	1 142.18 €
	4 à 20 000 €	Nettoyage de vitreries	ADC PLEIN CIEL	7 616.00 €	9 108.74 €
	4 à 20 000 €	Relevé topographique et plans intérieurs du Château de Villeneuve	CABINET LAPLACETTE	6 790.00 €	8 120.84 €
	20 à 90 000 €	Plan de communication Villeneuve	UNITE MOBILE	19 300.00 €	23 082.00 €
90 à 206 000 €	Médiathèque : mission de maîtrise d'oeuvre	COOPERIM	104 525.85 €	125 012.92 €	
Travaux et services	20 à 50 000 €	Etude géotechnique et hydrologique pour le projet d'aménagement du plateau de Villeneuve	GINGER CEBTP	21 615.00 €	25 851.54 €
Travaux	4 à 20 000 €	Dégazage de la cuve parking relais de la poterie	SCAVI	13 283.65 €	15 887.25 €
	20 à 50 000 €	Vestiaires Gymnase de l'Epine	COSSIO	9 558.03 €	11 431.40 €
			CHABORD	8 652.17 €	10 348.00 €
			ALTHERMIS	6 693.00 €	8 004.83 €
	20 à 50 000 €	Vestiaires stade du château	CHABORD	7 350.74 €	8 791.48 €
			VILLIEN	798.00 €	954.41 €
			SB	14 015.00 €	16 761.94 €
JAY			10 212.00 €	12 213.55 €	

			PALADDIO	10 122.00 €	12 105.91 €
			TOCHON	4 527.80 €	5 415.25 €
90 à 5150 000 €	Fourniture et pose de fenêtres alu peu émissives lot 1 : Ecole Pasteur primaire lot 2 : Groupe Scolaire du Château	DIOP ALU	69 337.00 €	82 927.05 €	
		DIOP ALU	64 173.00 €	76 750.91 €	
90 à 5150000 €	Installation d'une chaufferie gaz lot 1 : maçonnerie lot 2 : plâtrerie peinture lot 3 : chauffage gaz	ADC TP	16 317.03 €	19 515.17 €	
		COROLA	4 420.00 €	5 286.32 €	
		ALTHERMIS	45 392.63 €	54 289.58 €	
90 à 5150000 €	Réalisation du Parc Relais de la Poterie	GROUPEMENT EIFFAGE	350 023.50 €	418 628.11 €	
90 à 5150000 €	Marché à bons de commandes - Travaux de voirie - 2009 à 2012	GROUPEMENT EIFFAGE	mini : 189 589,04 € maxi : 758356,16 €	mini : 226 748,49 € maxi: 1486378,07 €	
90 à 5150000 €	Enfouissement des réseaux rue Guynemer Leclerc	GROUPEMENT EIFFAGE	129 655.82 €	155 068.36€	

FINANCES

9) Délibération portant sur anticipation de paiement

Afin de permettre le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2010, il convient de prendre une délibération portant sur le règlement par anticipation des factures d'investissement de fin d'année 2009 conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits sont constitués comme suit :

Compte	N° Op.	Intitulé	Objet	Montant
205/20/012/020		Concession et droits	Logiciels AIGA+MAGNUS	7000.00 €
2183/21/012/020		Matériel de bureau informatique	Ordinateurs	1003.00 €
2183/21/352/212		Matériel de bureau informatique élémentaire Pasteur	3 écrans 19 pouces	615.37 €

2183/21/332/212		Matériel de bureau informatique élémentaire du Château	Photocopieurs	2400.00 €
2183/21/352/212		Matériel de bureau informatique élémentaire Pasteur	Photocopieurs	2400.00 €
2183/21/312/212		Matériel de bureau informatique Forgerie	Photocopieur+Switch	2803.05 €
2184/21/362/211		Mobilier Maternelle Pasteur	Lot de 6 chaises	698.55 €
2184/21/012/020		Mobilier local entretien	Rayonnage	540.59 €
2188/21/192/311		Autres immobilisations corporelles	Instrument de musique	3500,00 €
2188/21/342/211		Autres immobilisations corporelles Maternelle Château	Achat vélos	433.80 €
2188/21/362/211		Autres immobilisations corporelles Maternelle Pasteur	Répondeur sur standard	369.56 €
2188/21/452/412		Autres immobilisations corporelles Stade Château	Achat filet buts	910.00 €
2315/23/31/121/020	31	Immobilisation en cours chaufferie ancienne mairie	Travaux plâtrerie	5286.32 €
			TOTAL	27960.24 €

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente proposition afin de permettre l'anticipation des règlements d'investissement sur le début de l'exercice 2010.

10) Avance de subventions à plusieurs associations

Madame le Maire rappelle au Conseil que comme chaque année, il est proposé de voter une avance sur les subventions avant adoption du budget à trois associations:

- le Sou des Ecoles, pour 1 740 €
- l'Amicale du Personnel de Cognin, pour 3 000 €
- l'Ecole de musique, pour 10 000 €

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le versement des avances sur subventions au :

- le Sou des Ecoles, pour 1 740 €
- l'Amicale du Personnel de Cognin, pour 3 000 €
- l'Ecole de musique, pour 10 000 €

11) Participation de la commune à l'assurance maintien de salaire du personnel : MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)

Madame le Maire informe que la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 autorise les employeurs publics à contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent leurs agents.

Madame le Maire propose que la commune souscrive auprès de la MNT un contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ce contrat prévoit

les garanties indemnités journalières et invalidité. A ce jour, la cotisation mensuelle qui représente 0,85% du traitement brut indiciaire est supportée entièrement par les agents. Madame le Maire propose que la commune participe à cette cotisation pour 25 % de son montant.

Discussion :

Monsieur Hammer souhaite rappeler que cette décision signifie que l'impôt local participe à la protection des agents, c'est donc une charge supplémentaire pour les Cognerauds.

Monsieur Pacault demande l'impact financier de cette participation.

Mme le Maire indique que la participation représente un montant de 2000 € environ par an

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition ainsi présentée.

12) Modification du tableau des emplois

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Augmentation d'un temps de travail de 17 h 30 à 28 h pour un agent technique de 2^{ème} classe.

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ere} classe à temps complet.

Suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions telles que présentées par Madame le Maire et charge cette dernière de modifier le tableau des effectifs.

13) Questions diverses

Demande de Monsieur Jean-Jacques MARIN d'intégrer la commission travaux.

Aucune objection à cette demande n'est formulée.

A la remarque de Monsieur Marin sur le travail effectué pour le déneigement, Madame le Maire adresse, au nom du Conseil, de sincères remerciements aux agents communaux pour le travail réalisé.

A la demande de Monsieur Pacault concernant le déneigement du parking de la Poterie, Madame le Maire précise que ce travail est à la charge de la commune.

Monsieur Morat informe de l'ensemble des animations qui se dérouleront en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Prochain Conseil municipal : le 02 février 2010 à 20 h 30.

Le Maire,

Florence VALLIN-BALAS

